

# Les franges de nos villages





# Sommaire



Préambule	5
Rappel historique	6
Le village dans le paysage	8
Le paysage, une valeur partagée	
La perception d'un village	
Des espaces de valeur	12
Une identité	
Une construction paysagère	
Un lieu d'échanges	
Un écosystème riche - une trame verte	
Une valeur patrimoniale	
Et aujourd'hui ?	16
L'urbanisation	
La déprise agricole	
Le déplacement de la lisière	
Un projet : faire cohabiter le rural et l'urbanisme	20
Composer avec les éléments du site et du paysage	
Les franges	
Maîtriser la silhouette du village	
Intégrer les nouveaux développements dans la trame foncière	
Des projets portés par la collectivité	
Une démarche et des outils	24
La connaissance et le partenariat	
La concertation et la participation citoyenne	
Des démarches volontaires	
La réglementation et la planification	26
Glossaire	28
Bibliographie	29



# Préambule



*Frang* : bande de tissu d'où pendent des fils tirés ou des filets rapportés, servant à orner en bordure des vêtements, des meubles...

*Par extension* : limite imprécise entre deux états, deux notions.

*Source* : le Petit Robert

Les franges villageoises sont les espaces périphériques du village, d'une épaisseur variable, qui assurent l'interface entre le village et le territoire agricole ou forestier. Elles constituent la première image du village vue depuis l'extérieur. Dans le département du Jura, la qualité des paysages ruraux repose sur leur diversité, leur structure et leur composition équilibrée : des espaces largement façonnés par l'agriculture et ponctués par les villages.

Depuis le début des années 80, l'aspiration à un cadre de vie champêtre se généralise, la vocation résidentielle des communes rurales s'affirme, transformant leur forme et la sociologie de leurs habitants. La construction pavillonnaire, généralement en périphérie, est la réponse la plus fréquente à cette demande qui modifie non seulement la silhouette du village mais aussi son rapport avec l'espace agricole proche.



Aresches



Loisia



Les Moussières

Dans le Jura, les villages résultent du regroupement de la population en communautés.

L'organisation du territoire reflète le modèle économique dominant, à l'époque, basé sur l'agriculture au sens large et sur des échanges et des moyens techniques réduits. Distants de 4 à 5 kilomètres, ils ponctuent le territoire et composent un réseau dense.

Ils s'inscrivent dans le paysage et constituent le centre de gravité des espaces agricoles.

À l'exception de quelques lieux défensifs remarquables, les premiers bâtisseurs ont choisi les sites d'implantation les plus propices, répondant aux besoins élémentaires, peu soumis aux risques, et nécessitant le minimum de terrassement pour y construire les villages.

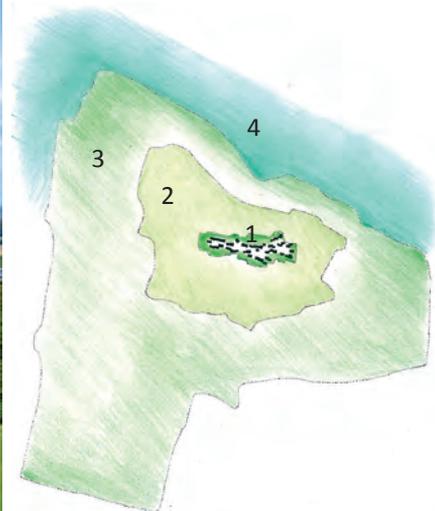
## Rappel historique

Le schéma le plus courant présente une organisation concentrique autour du village bâti qui occupe souvent le site le moins favorable à l'agriculture. Cet état est resté stable jusqu'après-guerre, époque de modernisation de l'agriculture et de bouleversement social :

- le premier cercle se compose de jardins vivriers\* parfois protégés par des enclos, et de vergers agricoles pâturés au printemps et à l'automne (1);
- le second cercle accueille les pâtures pour vaches laitières (2);
- le troisième cercle se compose de prés, de champs et de pâtures des génisses (3);
- le dernier est celui de la forêt, réservoir de bois, de gibier et d'alimentation pour certains animaux (porcs, chèvres) (4).



Beaufort





L'espace périphérique des jardins et vergers constitue l'écrin paysager du village. Des plantations naturelles de type ripisylve\* ou haies de murger\*, structures paysagères plus marquées peuvent souligner les limites du village.

Dans le Haut-Jura, le système de colonisation et la vie en autarcie ont généré un bâti diffus qui se caractérise par une ferme entourée de l'ensemble des « couronnes ».

Le paysage est marqué par l'omniprésence des murets qui bordent le chemin d'accès appelé « vie\* » et protègent les cultures.





Montaigu

### Le paysage, une valeur partagée

Le village et son territoire constituent un paysage du quotidien largement partagé par les habitants, mais aussi par tous ceux qui fréquentent cet espace pour les loisirs, le tourisme, le travail. Il est important de noter que la campagne est d'abord le territoire de l'agriculture (et de la viticulture), construit et entretenu avec ses logiques sociales, techniques et économiques propres.



Châtillon



Crans



Mières

## Le village dans le

### La perception d'un village

La silhouette d'un village en vision lointaine constitue la première image et peut être définie par deux éléments : le skyline\* et le socle

#### Le skyline

La situation du village et la typologie du paysage agricole agissent de façon prépondérante sur cette image :

- l'implantation dominante, en crête, sur un éperon rocheux, ou à flanc de colline aura un impact visuel très fort, au contraire des villages qui se dissimulent dans un site vallonné ;
- dans les paysages largement ouverts des plateaux ou du Haut-Jura, la silhouette des villages s'impose au milieu des sites à la topographie peu marquée. De par leur proximité géographique, Il n'est pas rare de voir plusieurs villages en même temps ;
- dans les secteurs bocagers de la Bresse et de la Petite Montagne, la vision des villages est moins immédiate, filtrée par la mosaïque de haies d'arbustes ou d'arbres ;
- dans le vignoble, la vigne occupe généralement les flancs de coteaux tandis que seuls émergent les toitures et le clocher des villages implantés dans les cuvettes ;
- l'habitat diffus ne constitue pas de ligne, chaque construction ponctue le paysage.

# paysage



Mesnay



Les Crozets



Étival

## Le socle

En avançant, la végétation se précise. On constate que le village épouse le terrain et constitue une ligne douce dans le paysage. Les constructions s'inscrivent dans une enveloppe définie par une

courbe de niveau ou une structure paysagère.

Au premier plan, une frange végétalisée assure la transition avec l'espace agricole, elle constitue une limite et compose un écrin paysager.



Molain



Les Rousses



Montigny-les-Arsures

## Le village dans le



Châtillon

### *La densité, les pleins et les vides, le minéral et le végétal*

La densité du bâti, variable selon les régions, caractérise les silhouettes des villages. Le front bâti est continu dans le Vignoble et en Petite Montagne, il s'aère sur les Plateaux, en Combe d'Ain et dans le Haut-Jura, il est totalement discontinu en Bresse, où les villages ont un aspect de cité-jardin. Les vides entre les constructions étant occupés par des jardins ou des vergers, la densité du végétal est inversement proportionnelle à celle du bâti. Dans le Haut-Jura, la végétation soumise à des conditions climatiques rudes ne comble pas les vides.



Arsure-Arsurette



## paysage

### *L'entrée dans un village*

Elle constitue un passage symbolique entre le terroir agricole et le lieu habité par l'homme. C'est là que l'on trouve les croix de mission et les oratoires protégeant le village, ainsi que les champs de foire où les animaux étrangers à la communauté et susceptibles d'être malades étaient isolés, de façon à protéger le cheptel local. Des installations artisanales ou industrielles (scieries, forges...) sont également des balises à proximité des villages, la présence d'un cours d'eau ou la réduction des nuisances justifiant leur implantation « hors les murs ». Un double alignement d'arbres composant une voûte magnifique l'entrée de certains villages.



*Les Deux-Fays*



*Beaufort*



Vescles

## Des espaces de



Le traitement des lisières joue un rôle de transition et de valorisation réciproque entre l'espace bâti ou à urbaniser et les espaces ouverts. C'est un lieu de rencontre de deux territoires de forte identité, un espace de dialogue visuel et physique.

Ces franges villageoises ont une valeur collective et communautaire. Quels que soient leurs usages, elles résultent de l'addition de nombreuses parcelles privées, entretenues par chacun, qui ensemble, composent le paysage périphérique du village. Ces secteurs, souvent plantés de fruitiers, participent au confort climatique du village en atténuant l'effet du vent qui se diffuse entre les arbres.



Saint-Cyr Montmalin

### Une identité

Chaque village était séparé des voisins par des secteurs de cultures ou de forêts. Leurs limites étaient symboliques, physiques ou naturelles : rupture de pente, ruisseau, zone humide, ou construites, croix de chemin, route, carrefour, voie ferrée. Les zones de développement ont dans certains cas franchi ces limites, voire ont rejoint le village voisin. Dans ce cas, la commune devient une collectivité d'un autre ordre dont la limite est incertaine et qui devra se construire une nouvelle identité.



Silhouettes de villages avec vergers



Maynal

## Une construction paysagère

Les activités de l'homme ont construit des paysages agricoles ponctués par les villages.

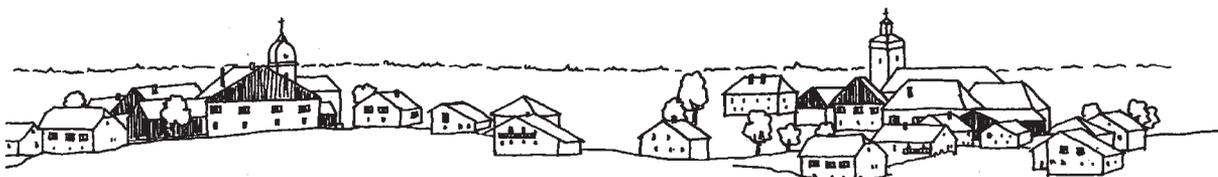
L'harmonie émanant de ces paysages était notamment due à la tension et à l'équilibre entre ces deux domaines.

Les espaces agricoles maintenaient le village dans son enveloppe plus subtilement que des remparts enfermant une cité.

Cette couronne assure la transition et atténue le contraste entre un espace agricole qui se déroule horizontalement, et le village construit qui se dresse vers le ciel. Elle participe au cadre du village en constituant un mur de scène ou une perspective, elle offre un paysage à échelle humaine et plus varié que l'espace agricole.



Baume-les-Messieurs



Silhouettes de villages : les extensions pavillonnaires ont remplacé les vergers



Tavaux

## Des espaces de



### Un lieu d'échange

Ce secteur de vergers, de jardins et de promenades est généralement le lieu de pratiques collectives (récoltes, taille des arbres, échanges, ruches...) et constitue, pour les enfants, un territoire d'aventure et de découverte en contact avec les pâtures.

En outre, l'espace des franges atténue les conflits d'usages entre les activités agricoles et résidentielles.

Les franges villageoises, les clôtures végétales... forment un réseau continu, support de biodiversité et leur maintien permet de lutter contre la dégradation des milieux et la fragmentation des habitats : la trame verte.

De même, la composition variée des franges constitue des niches écologiques riches, à l'interface entre les espaces agricoles et les espaces bâtis. La biodiversité qu'elles abritent (insectes, papillons, petite faune...) représente un bien collectif.



### Un écosystème riche

#### Une trame verte

Les espaces naturels et agricoles constituent des réservoirs écologiques importants, tant au niveau de la flore que de la faune qu'ils accueillent.



Lons-le-Saunier

# valeurs

## Une valeur patrimoniale

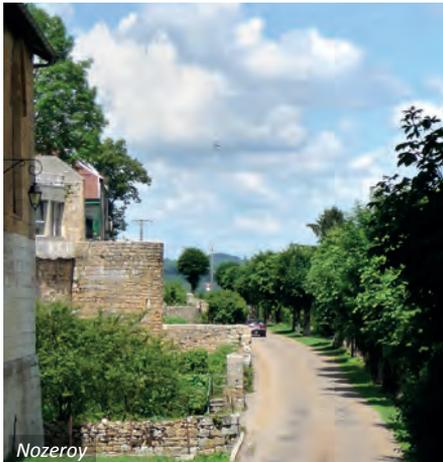
L'histoire, la géographie ou le caractère exceptionnel du site, ont pu créer des limites remarquables dont nous héritons aujourd'hui. Une ligne de remparts bordée de lices\*, une rivière et sa ripisylve, un accident topographique, sont autant d'éléments qui construisent une limite qu'il est important de savoir reconnaître et dont le franchissement doit être finement étudié.



Château-Chalon



Voiteur



Nozeroy





Nozeroy

## Et aujourd'hui ?

La suppression de nombreux vergers, la construction, le terrassement des jardins, l'édification de clôtures hermétiques ou industrielles, sont autant d'actions qui, même si elles apparaissent ponctuellement comme minimes, transforment à terme la lisière et l'image du village par leur accumulation. Si certaines actions sont réversibles, la construction dans ces espaces transitoires les impacte durablement en modifiant leur usage ; la morphologie du village et l'épannelage\* du front bâti sont également transformés. Les causes de ces bouleversements sont multiples.

### L'urbanisation

La société française a subi, depuis les Trente Glorieuses, des bouleversements nombreux et profonds qui ont touché les villages.

L'aspiration généralisée des ménages à habiter dans une maison individuelle, de type pavillonnaire, a engendré un étalement des villes au-delà de leurs limites. Faute de foncier disponible dans les villes, ou en raison du coût du foncier « urbain », ce développement en tâche d'huile s'est ensuite étendu aux communes de la première couronne et se généralise maintenant aux villages.

Aujourd'hui, la combinaison de plusieurs éléments concomitants concourt à amplifier ce phénomène :

- les élus expriment la volonté d'urbaniser des terrains délaissés par l'agriculture afin d'accueillir de nouvelles familles pour maintenir à la fois les services et une vie de village ;
- la vente de foncier représente un capital pour des agriculteurs et peut assurer des revenus complémentaires au moment de la retraite ;
- la diffusion des « mythes sociétaux » et des modèles économiques s'est généralisée, y compris dans les territoires ruraux : au rêve pavillonnaire, associé à un désir de propriété privée, s'ajoute aujourd'hui un désir de campagne ;
- le foncier moins cher et moins contraignant est plus attractif ;



Moirans-en-Montagne

- des phénomènes supra territoriaux peuvent se greffer à cette dynamique : la construction d'une déviation routière, la proximité de la frontière Suisse ;
- les activités industrielles ou commerciales recherchent la visibilité et la facilité d'accès des périphéries.

Inscrits dans cette dynamique, les villages évoluent et se développent généralement en périphérie. Ils obéissent à une

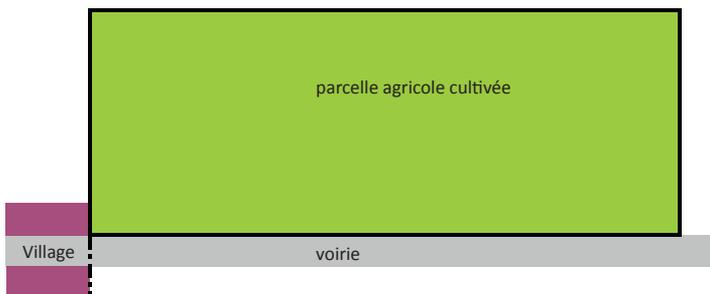


Voiteur

Pour information, on compte à ce jour dans le département du Jura 4 500 travailleurs frontaliers, principalement répartis le long de la RN5 dans le secteur du Haut-Jura.

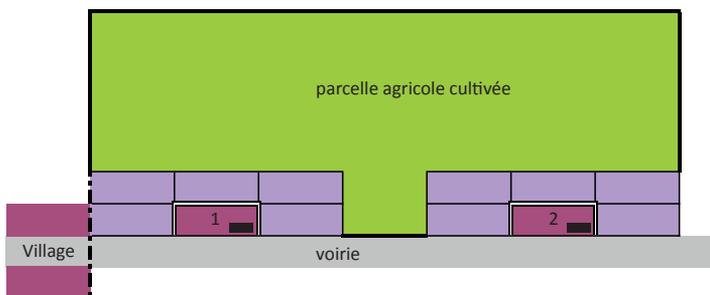
logique de « mitage\* » du territoire agricole au coup par coup (station d'épuration, équipement, réservoir, stade de foot, construction...) et affectent les paysages bâtis, l'emprise et l'enveloppe des villages, et les

zones de contact avec l'espace agricole : la frange. La consommation et la fragmentation de l'espace agricole concourent à leur déstructuration et compromettent leur viabilité.



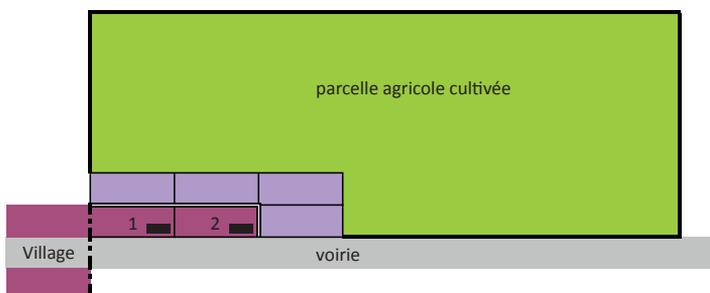
### État initial

- parcelle agricole
- parcelles bâties



### Extension urbaine par mitage

- parcelle agricole
- parcelles bâties : 2
- parcelles sur lesquelles pèse une gêne potentielle : 10
- linéaire de contact entre les deux usages



### Extension urbaine en continuité (moins impactante)

- parcelle agricole
- parcelles bâties : 2
- parcelles sur lesquelles pèse une gêne potentielle : 4
- linéaire de contact entre les deux usages



## Et aujourd'hui ?



### La déprise agricole

L'abandon des activités agricoles sur les terres les plus difficiles ou les moins riches provoque un enrichissement rapide qui modifie lourdement la lisière et étouffe la commune qui, à terme, peut devenir invisible. La fermeture des paysages affecte l'ensemble du territoire, dès que la topographie est marquée.

La notion de frange disparaît visuellement et physiquement au profit d'un espace fermé et hermétique constitué de boisement, le village est désormais en contact direct avec la forêt. Ce phénomène s'aggrave lorsque ce sont les résineux qui envahissent les abords, réduisent la lumière et portent atteinte à la biodiversité.

*Conscients de l'enjeu que représente la fermeture des paysages, certains élus volontaires lancent des actions de reconquête des espaces périphériques.*



Morez, 1900



Morez, 2000

### Le déplacement de la lisière

Il résulte de l'occupation de l'espace intermédiaire ou de l'espace agricole par la construction au cas par cas ou dans un projet d'ensemble, de type lotissement ou Zone d'Aménagement.

Depuis le milieu des années 90, les communes dépourvues de documents d'urbanisme sont soumises au Règlement National d'Urbanisme limitant les constructions nouvelles dans le Périmètre Actuellement Urbanisé qui restreint la constructibilité à l'enveloppe bâtie en place. Cela signifie que seules les parcelles contenues entre des parcelles déjà construites peuvent être bâties.

Dans ce cas, la frange urbaine peut être modifiée, mais ne peut plus être déplacée.

Les communes dotées d'un document d'urbanisme, traduisant spatialement la stratégie communale sur son territoire et approprié au contexte, peuvent se développer sur des secteurs identifiés et sous conditions.

La réflexion de planification en amont doit permettre d'identifier les secteurs propices à se développer, les enjeux, les atouts et les contraintes qu'ils portent, ainsi que les conditions de leur occupation.





## Un projet : faire



En position d'interface, les franges sont sensibles aux mutations internes et externes au village. Elles portent de nombreuses valeurs et, de par leur situation entre le village et le grand territoire, sont des espaces à enjeux, au niveau paysager, identitaire, sociétal et environnemental.

Les réflexions de planification sont, jusqu'à présent, essentiellement basées sur la définition de zones (urbaines, à urbaniser, ou agricoles...) et non sur les relations qu'elles entretiennent. Il est temps désormais, de réfléchir à la frange des villages, ligne de partage ou lisière, qui est un élément à part entière de la qualité du cadre de vie commun et partagé.

### Composer avec les éléments du site et du paysage

Dans les territoires ruraux, les extensions villageoises concernent en majorité de nouvelles



opérations de constructions de logements individuels. Du fait de leur poids par rapport à l'échelle du village et de l'implantation particulière de chaque commune dans son site, ce développement nécessite de porter une réelle attention à la programmation et à la qualité urbaine des opérations mais aussi à l'articulation entre espace ouvert et espace bâti, au traitement des limites de village et de leurs entrées.

### *Une réflexion s'impose avant tout projet de développement*

Elle doit intégrer :

- des éléments quantitatifs : combien de constructions ? Quelle surface ?
- des éléments qualitatifs : à quel endroit ? Quels impacts aura ce projet sur la collectivité ? Dans l'espace villageois, quelle était la valeur de l'espace que je vais occuper ? Quelle sera sa nouvelle valeur ?
- des éléments paysagers : quelle modification de l'enveloppe bâtie ? Quelle nouvelle façade du village ?

### *Les extensions les plus réussies et les mieux intégrées se réalisent dans un mouvement de continuité urbaine*

en entretenant un contact fort avec le tissu urbain existant. Pour cela, elles s'attachent à :

- compléter l'enveloppe et la structure urbaine du village,



## cohabiter le rural et l'urbanisme

- redéfinir le rapport au paysage et à la campagne, en s'articulant avec le centre ancien et la trame viaire.
- s'inscrire étroitement dans leur site en respectant la structure urbaine en place, tout en permettant de se développer pour s'adapter aux nouveaux besoins.

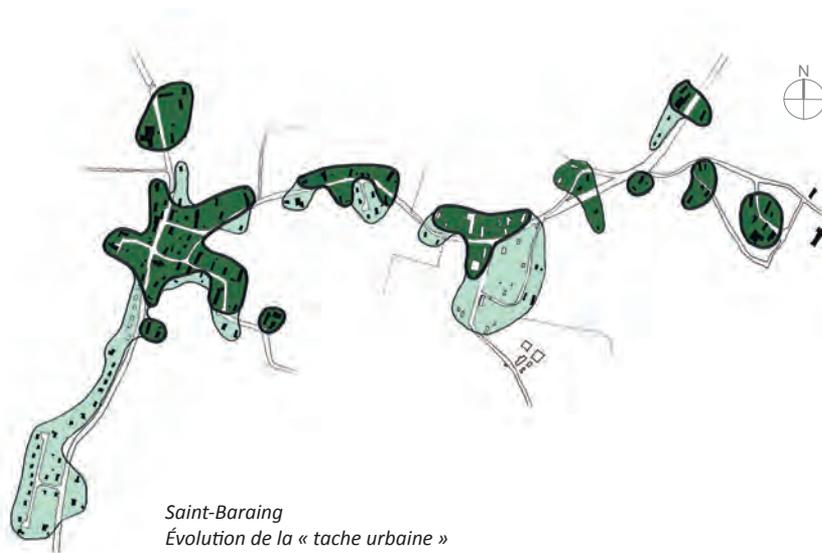
### Les franges

Pour définir une limite nette au bourg, village ou hameau, il est important de s'appuyer sur les limites géographiques (cours d'eau, éléments du relief, routes, perspectives, etc.). Cependant, si ces lignes d'appui sont trop éloignées de l'espace urbain, une nouvelle limite devra alors être créée et composée suivant une démarche de projet qui prendra en compte les aspects fonctionnels et paysagers du site (agricoles, urbains, paysagers...).

*Ces limites peuvent être inscrites et protégées dans les documents d'urbanisme, et aménagées par un projet.*



Chassal



*Saint-Baraing  
Évolution de la « tache urbaine »  
Structure paysagère et topographie*





Sermange

## Un projet : faire

### Maîtriser la « silhouette » du village

La maîtrise de la « silhouette » renvoie à une lecture visuelle de la forme bâtie et à la définition de la limite végétale.

*Il est nécessaire de réfléchir sur :*

- la prise en compte du relief structurant le paysage et de la trame foncière ;
- les rapports d'échelle cohérents entre les bâtiments et les éléments paysagers des espaces ouverts et ruraux ;
- le traitement des espaces extérieurs : jardins, clôtures et espaces publics.



Bellefontaine

Selon qu'il s'agisse de paysages de plaines très ouverts, de paysages de plateaux cernés de forêts ou de paysages de reliefs, des réponses différentes sont à apporter.

### Intégrer les nouveaux développements dans la trame foncière

Traditionnellement, l'occupation humaine du sol s'inscrit dans une trame géométrique qui est très largement déterminée par le relief (lignes de plus grande pente, crêtes, talwegs\*...). Cette trame, approximativement parallèle et perpendiculaire aux courbes de niveaux, détermine généralement un grand parcellaire qui pave entièrement l'espace. La mise en évidence de cette trame foncière est un outil précieux pour garantir la bonne intégration technique et paysagère des nouveaux développements urbains.

*Lors de l'urbanisation du village, la forme que prendra le nouveau tissu doit être définie au regard de ce qui l'entoure.*

Il faut faire des choix dans l'aménagement, en jouant avec les caractéristiques suivantes : trame parcellaire, trame viaire, trame bâtie et trame végétale.

## cohabiter le rural et l'urbanisme



### Des projets portés par la collectivité

Le projet d'aménagement de franges consiste à attribuer une valeur d'usage collectif ou d'intérêt commun à ces espaces qui peuvent être aménagés en espaces partagés, sentiers périphériques, zones de maraîchages, vergers pédagogiques ou conservatoires, etc.



La lisière entre l'espace bâti et l'espace agricole coïncide avec une limite parcellaire qui peut être longée par un chemin. Les villages étaient traditionnellement entourés d'une ceinture de jardins et vergers pâturés desservis par des sentiers entre les jardins. Ce chemin peut inspirer un modèle de

« front urbain » desservant d'un côté des jardins, un parc ou des équipements sportifs, et de l'autre, l'espace rural ouvert. Il peut également servir de promenade ou de « voie verte » réservée aux déplacements doux. L'installation d'une agriculture de proximité assure la mise en culture de parcelles périphériques vouées au maraîchage ; la pratique de la cueillette directe recrée le lien social avec la population. Lorsque la limite est matérialisée par une clôture, elle peut être réglementée et laissée à la charge des habitants. Pour garantir sa tenue, la collectivité peut la réaliser et l'entretenir, ou à défaut, laisser l'entretien aux habitants sous conditions.

*Cf. guide méthodologique « Une clôture, comment faire ? »*



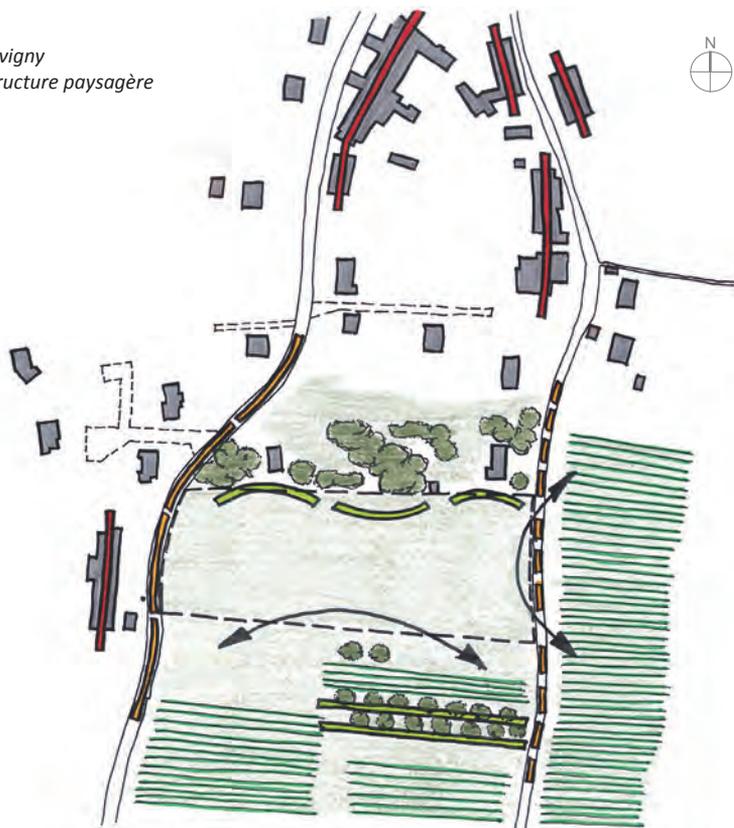
Mont-sur-Monnet





## Une démarche et

Lavigny  
Structure paysagère



### La connaissance et le partenariat

Partager le regard et associer les acteurs des deux espaces en contact (agriculteurs, riverains, élus) permet d'échanger les connaissances et d'intégrer les différents « points de vue » dans le projet à construire en évitant les logiques du « chacun pour soi » incompatibles pour une zone ayant pour vocation le contact et l'échange.

### La concertation et la participation citoyenne

L'information, la concertation et le partage d'objectifs communs sont indispensables pour atténuer les freins, partager les mêmes valeurs et pérenniser ou reconstruire une identité villageoise.

Il est important de mettre en place tout outil de représentation pédagogique : visites, photos, peinture, maquette.



La Pesse

## Des démarches volontaires

Dans le but de concevoir une nouvelle frange dans un projet partagé, la collectivité peut s'engager dans :

- une étude urbaine, basée sur un diagnostic paysager, qui aboutit, à terme, à un programme d'actions de tout ordre (opérationnel, réglementaire, pédagogique...);

- une charte paysagère dont le premier objectif est de comprendre le paysage et d'établir un projet co-construit par les différents acteurs qui s'engagent dans un programme d'actions à moyen terme.

Mont-sur-Monnet  
Structure paysagère





Montholier

## La réglementation

Le développement d'un bourg ou d'un village s'exprime à travers des documents d'urbanisme et réglementaires d'échelles différentes. Leurs objectifs intègrent, entre autre, la cohérence et le respect de l'équilibre entre le développement de l'espace rural et la protection des paysages.

Le SCoT\*, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Plan Local d'Urbanisme sont, sur des thématiques, à des échelles et à des niveaux de précision différents, des outils de planification stratégiques (Projet d'Aménagement et de Développement Durable-PADD) définissant les orientations et les objectifs de la collectivité.

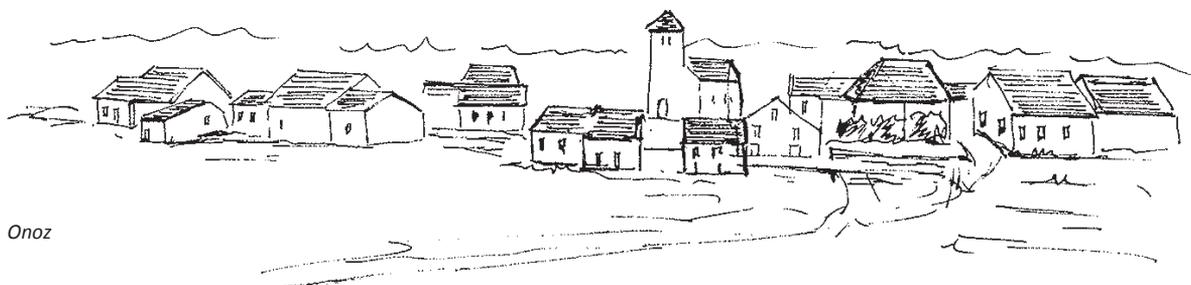
Le SCoT, dans le Document d'Orientation et d'Objectif, fixe les objectifs relatifs :

- aux trames verte et bleue, à la qualité urbaine, architecturale et paysagère, à la protection des espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains.
- à l'aménagement commercial, à la consommation foncière et à la densité.

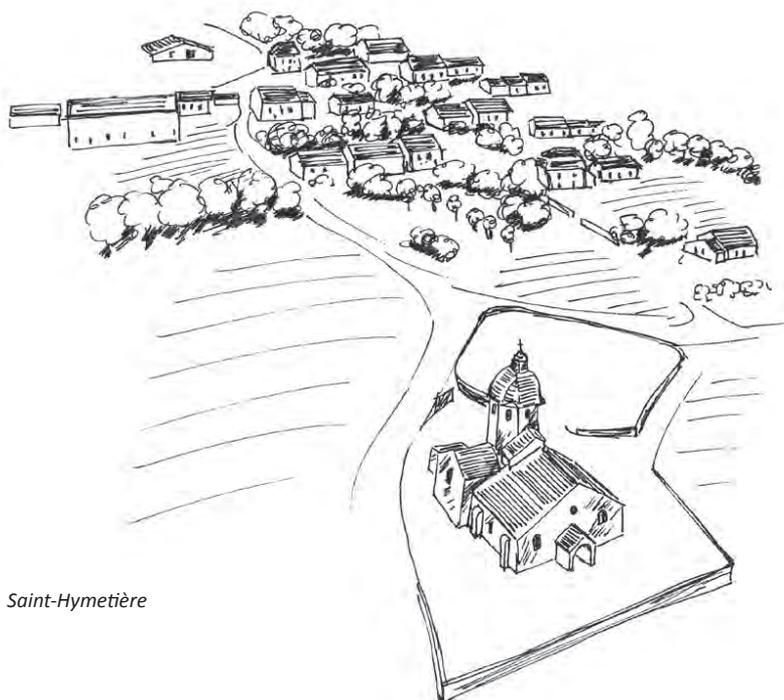
Il définit les conditions de mise en valeur des entrées de ville.

La carte communale définit un secteur constructible, un cahier des charges peut la compléter sans valeur réglementaire.

Les entrées de villes et villages sont régies par l'article 52 de la loi Barnier de 1995 (amendement Dupond) qui impose aux collectivités d'anticiper leur développement dans une démarche de projet urbain de part et d'autre des voies à grande circulation (bande de 75 m de part et d'autre pour ces voies et 100 m pour les autoroutes). En dehors des espaces urbanisés, toute construction est proscrite dans cette bande.



Onoz



*Saint-Hymetière*

### Les apports du PLU, des outils qui vont plus loin

- Le PADD fixe les orientations générales de politique d'équipement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou remise en bon état des continuités écologiques.
- Les OAP\* sont des documents qui peuvent préciser le traitement paysager des secteurs à urbaniser ou porter sur les actions nécessaires à la mise en valeur de l'environnement, du paysage, des entrées de villes et du patrimoine. À ce jour, elles restent le meilleur moyen pour maîtriser le développement des zones à urbaniser.
- Les Emplacements Réservés sont des servitudes imposées sur le domaine privé pour un projet d'intérêt collectif précis (liaisons douces, voies vertes...).
- Les Espaces Boisés Classés sont des espaces dont l'intérêt paysager est reconnu. Le classement peut imposer le maintien, le remplacement ou la création de plantations.
- Le règlement peut définir des éléments qui constitueront l'interface entre le village et l'espace extérieur tels que l'épannelage\* des constructions, des typologies de clôtures et des palettes végétales.

# Glossaire

**Épannelage** : en matière d'urbanisme, l'épannelage désigne la forme simplifiée des masses bâties constitutives d'un tissu urbain. Le « plan d'épannelage » étant le document d'urbanisme définissant l'enveloppe des volumes susceptibles d'être construits.

**Lice** : palissade dressée autour des châteaux forts, par extension espace circonscrit par cette clôture et réservé aux exercices et aux compétitions.

**Mitage** : éparpillement anarchique des constructions.

**Murger** : tas de pierres extraites des champs, mur de pierres sèches ainsi monté.

**OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation.

**Ripsisylve** : formation végétale qui se développe sur les bords des cours d'eau et située dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territorial.

**Skyline** : panorama ou ligne d'horizon dessinée par la silhouette des bâtiments.

**Talweg** : ligne de fond d'une vallée.

**Vie** : dans le Haut-Jura, chemin d'accès aux fermes délimité par deux murets de pierres.

**Vivrier** : dont les produits sont destinés à l'alimentation.



# Bibliographie

## *Arborer les franges urbaines*

Une action pour répondre aux enjeux collectifs et agricoles  
Hékimian, S.

Mission HAIE, Union Régionale des Forêts d'Auvergne (URFA). 2011. 47 p.

## *Atlas des Paysages de Franche-Comté : Jura*

CAUE du Jura, Laboratoire THEMA, Société Unisfère, Neo éditions. 2001.  
349 p.

## *Comment maîtriser le développement des bourgs, villages et hameaux ?*

IAU Ile de France. Carnets pratiques n° 2. 2009. 52 p.

## *Comment traiter les fronts urbains ?*

IAU Ile de France. Carnets pratiques n° 3. 2010. 62 p.

## *Qualité des paysages, des produits & du cadre de vie.*

### *Des outils pour des projets de développement durable des territoires*

IFV Institut Français de la Vigne et du Vin - Collection APPORT agriculture  
et paysage n° 3. 2009. 24 p.



## SITES INTERNET

[www.paysage-et-agriculture.fr](http://www.paysage-et-agriculture.fr)

[www.fncaue.fr](http://www.fncaue.fr), onglet "Paysage"





## La qualité du cadre de vie

### Au cœur des missions du CAUE

Fondé il y a plus de 30 ans par le Conseil Général du Jura, le CAUE est un partenaire privilégié pour accompagner les politiques de développement durable et relever le défi de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale qui s'impose dans les choix de construction, de planification et d'aménagement.

### Les valeurs du CAUE

Une mission de service public pour conseiller et informer

Une association à but non lucratif impliquée et désintéressée

Une approche pluridisciplinaire œuvrant dans la complémentarité

Une démarche qualitative visant à la cohérence des projets et des territoires.

### Des conseils ouverts à tous

Élus, particuliers, agents de l'administration et des collectivités locales, professionnels du cadre bâti, associations, enseignants, étudiants.

### Des ressources culturelles partagées

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation, de formation et de conseil, le pôle de ressources du CAUE, accessible à tous, constitue une mémoire du département et propose une riche documentation sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage que l'on peut retrouver sur le site [www.caue39.fr](http://www.caue39.fr)



151 rue Regard  
39000 Lons-le-Saunier  
Tel : 03 84 24 30 36  
Mail : [caue39@caue39.fr](mailto:caue39@caue39.fr)  
Site : [www.caue39.fr](http://www.caue39.fr)

Remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de cet ouvrage, et tout particulièrement B. Meyronneinc et F. Wicker de la Mission Développement Durable de la DDT 39 ainsi que l'équipe du CAUE du Jura.

Crédit photo : CAUE du Jura, Au-delà du fleuve (p. 1 : bas gauche, p. 29 : bas), Tant qu'il y aura des rues en herbe, Paysagiste (p. 23 : haut, milieu), croquis F. Clément.

ISBN : 978-2-9541326-6-2  
Dépôt légal octobre 2014  
Impression Billot novembre 2014

Dans la même collection :

- Un jardin, comment faire ?
- Une clôture, comment faire ?
- Concevoir autrement les espaces publics

Ces documents sont téléchargeables  
sur le site [www.caue39.fr](http://www.caue39.fr)

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté



9 782954 132662

